

vernementaux touchant le pauvre; (iv) Rédiger le «Guide des organisateurs» qui donnait des conseils sur la formation de groupes d'entraide et des renseignements sur les programmes du gouvernement; (v) Publier un bulletin d'information destiné aux groupes de démunis de tout l'Ontario; et fournir des services d'éducation communautaire par l'intermédiaire d'un rapport sur «La pauvreté en Ontario» rédigé par des personnes à faible revenu venant de 18 collectivités de l'Ontario et qui analysaient, dans ce rapport, leur propre situation. II. Projet Aldergrove: Diminuer le chômage chez les personnes à faible revenu ou chez celles qui reçoivent l'aide sociale; Aider ces personnes à participer à des programmes de formation destinés à accroître leur connaissance du gouvernement; Aider ces personnes à participer à leurs propres affaires communautaires, en assurant un service d'information et en fournissant des ressources à la collectivité; Engager ces personnes de la collectivité dans le cadre de projets tels qu'une garderie, un magasin de libre service, un programme communautaire d'activités récréatives hivernales, un programme de réameublement, un programme de réparation de petits appareils et un programme d'organisation de la collectivité.

2. Oui. a) Les deux projets furent suspendus lorsque des doutes ont surgi à propos d'irrégularités financières. On a procédé ensuite à une enquête relativement à ces projets. b) On a découvert que ces irrégularités étaient imputables à une tenue de livres tout à fait inappropriée. Il n'y avait aucune preuve d'activités illégales; on n'a simplement pas respecté les clauses du contrat qui stipulaient qu'il fallait tenir une comptabilité convenable. c) après avoir mené une enquête poussée à ce sujet, on a découvert qu'il n'y avait aucune preuve d'activité criminelle. D'autres mesures ne s'imposaient donc pas. Par conséquent, le ministère considère que l'affaire est classée. d) Oui. Le ministère de la Justice donne des conseils d'ordre juridique au ministère, ce qu'il a d'ailleurs fait au sujet de ces cas.

DÉFENSE NATIONALE—LE PERSONNEL ET LES CADRES

Question n° 700—M. Jelinek:

1. Dans les Forces armées canadiennes, quelle est la langue maternelle des hauts fonctionnaires de la catégorie des cadres équivalant à la catégorie SX dans la Fonction publique du Canada?

2. Combien d'entre eux gagnent plus de \$25,000 par année?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1.

Grade	Nombre	Langue maternelle
Général	1	Français
Lieutenant-général	6	Anglais
Major-général	22	Anglais
	3	Français
	1	Allemand
Brigadier-général	61	Anglais
	13	Français
	1	Allemand
	1	Ukrainien

2. Tous.

LE RAPPORT SUR LES LANGUES NON OFFICIELLES

Question n° 767—M. Paproski:

1. A quelle date rendra-t-on public le rapport sur les langues non officielles, commandé par le secrétaire d'État, en novembre 1972?

Questions au Feuilleton

2. Le ministre pourrait-il énumérer les 70 recommandations de l'ancien ministre d'État chargé du multiculturalisme?

3. Quelles recommandations ont été mises en application?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Nous avons reçu très récemment une seconde version du rapport final sur les langues non officielles. Les fonctionnaires du secrétariat d'État en font actuellement l'évaluation. Il sera ensuite publié.

2. Rien dans nos dossiers indique que l'ancien ministre d'État chargé de multiculturalisme ait fait 70 recommandations. Toutefois, le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme a récemment présenté au ministre chargé du multiculturalisme un rapport qui renferme environ 70 recommandations, dont il sera fait état au moment de la publication du rapport dans un proche avenir.

3. Le gouvernement fera connaître ses vues à propos du rapport, au moment de sa publication.

CENTRE DES ARTS—L'ÉCHELLE DES TRAITEMENTS

Question n° 804—M. Stevens:

1. Le 31 mars des années 1968, 1970, 1972 et 1974 respectivement, a) combien de personnes étaient à l'emploi du Centre national des Arts, b) quelle aurait été leur rémunération globale si elles avaient toutes été employées pendant une année complète, c) combien d'entre elles touchaient un traitement de (i) \$20,000 et plus (ii) \$35,000 et plus (iii) \$50,000 et plus?

2. Quel était le traitement ou l'échelle de traitement des cinq employés les mieux rémunérés de la Corporation?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Le Centre National des Arts me transmet les renseignements suivants: 1.

Au 31 mars 1968			Au 31 mars 1970		
a) 30	b) \$344,214	c) (i) 5 (ii) 0 (iii) 0	a) 75	b) \$706,281	c) (i) 7 (ii) 0 (iii) 0
2.			Au 31 mars 1974 %		
a) 187	b) \$1,536,651	c) (i) 8 (ii) 1 (iii) 0	a) 226	b) \$2,174,174	c) (i) 14 (ii) 2 (iii) 2
* 45	568,141		* 48	657,220	
Au 31 mars 1968			Au 31 mars 1970		
4	\$20,000		1	\$17,750—\$22,500	
1	\$19,000—\$24,840		2	\$19,750—\$24,750	
			1	\$24,000—\$30,000	
			1	Contrat—\$30,000	
Au 31 mars 1972			Au 31 mars 1974		
1	\$20,000—\$25,000		3	\$26,800—\$31,000	
2	\$25,500—\$29,000		1	\$30,250—\$38,250	
1	\$28,000—\$35,000				
1	Contrat—\$36,300		1	Contrat—\$44,000	

*Musiciens de NACO engagés par contrat pour 44 semaines.